

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARCEY**

Séance du 27 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 6^{ème} classe du bâtiment du périscolaire, sous la présidence de Monsieur Alain PASTEUR, Maire.

Présents : Mmes et MM. Marieke CHOPARD-LEVECQUE, Gérard DUPIN, Christophe DUPONT, Michaël HUGONIOT, Jean-Daniel GRABER, Chantal JACQUEMIN, Daniel MONNIER, Alain PASTEUR, Michaël SACCHI, Catherine SEICHEPINE, Michel VERDIERE, Séverine VIENOT.

Absences excusées : Marie-Chantal PETIT-JEANNIER (procuration à Alain PASTEUR), Valérie ULMANN (procuration à Chantal JACQUEMIN).

Absente : Christelle SAINTHILLIER.

Secrétaire de séance : Michaël HUGONIOT.

ORDRE DU JOUR

- I. **Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017**
- II. **Désignation d'un secrétaire de séance**
- III. **Compte-rendu des commissions communales**
- IV. **Délibération suite à nomination de la nouvelle perceptrice**
- V. **Dossier de préservation de la biodiversité**
- VI. **Ouverture MSAP**
- VII. **Informations**
- VIII. **Questions diverses**

I. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2017**

Sans observation, il est adopté à l'unanimité.

II. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Michaël HUGONIOT est désigné secrétaire de séance.

III. Compte-rendu des commissions communales

➤ Commission VIE DU VILLAGE : rapporteur **Michaël HUGONIOT**

- **Visite du comité Label Villages Fleuris** : le jury du comité du Label Villages Fleuris a effectué la visite du village le mardi 25 juillet en fin de matinée. Ce jury, composé d'experts en fleurissement et d'élus, était accompagné du Maire Alain Pasteur, de l'élus en charge du fleurissement Michaël Hugoniot et de l'agent technique responsable du fleurissement Joël Cabet. Ensemble, ils ont pu apprécier les décorations estivales réalisées avec le concours des bénévoles de la Commission Fleurissement mais également visiter le verger pédagogique Frahier ainsi que le cimetière. Le Maire a également présenté la démarche dans laquelle la commune s'est engagée depuis quelques années maintenant, à savoir une décoration spécifique basée sur des thèmes saisonniers : été, Noël, Pâques, Halloween... Pour l'illustrer, un document présentant les plus beaux massifs réalisés au cours de l'année a été réalisé. A l'issue de la visite, le jury s'est vu offrir un verre de jus de pommes provenant du verger pédagogique Frahier. Cette visite permettra au jury d'apprécier si la commune mérite d'obtenir une première fleur dont l'obtention est conditionnée par le respect de plusieurs critères dont notamment la motivation pour l'obtention du label, la démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement, la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement, les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité, la cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune. L'annonce des résultats aura lieu lors du Carrefour des Maires et des Elus locaux le jeudi 05 octobre à Besançon. M. Hugoniot rappelle que l'inscription de la commune à ce label n'est pas motivée par l'obtention absolue d'une fleur mais plutôt par l'apport de conseils en matière de fleurissement et l'opportunité pour les agents techniques de suivre des formations spécifiques gratuitement.

- **Bilan de la manifestation du 14 juillet** : les feux d'artifice ont été livrés de justesse, le matin même du tir. La manifestation a rencontré un fort succès avec pas moins d'un millier de personnes présentes lors du tir des feux d'artifice. Les food-truck ont été victimes de leur succès avec parfois plus d'une heure d'attente mais au final tout le monde a pu se restaurer. La manifestation fut dans son ensemble une véritable réussite.

➤ Commission SCOLAIRE : rapporteur **Alain PASTEUR**

- **Transports scolaires 2017-2018** : le Maire présente un courrier de la Présidente de Région Bourgogne-Franche-Comté relatif à l'organisation du transport scolaire à la rentrée prochaine. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, c'est bien la Région qui exercera cette compétence à la rentrée sur tout le département sauf dans le secteur des agglomérations de Besançon et Montbéliard qui, de par leur taille, organiseront elles-mêmes les transports scolaires. Le transfert de la compétence transport scolaire étant effectif à partir du 1^{er} septembre 2017, la rentrée 2017-2018 a été préparée par les Conseils Départementaux. Ainsi, la rentrée prochaine se fera dans les mêmes conditions que l'année dernière sur la base des règlements départementaux des transports scolaires en vigueur.
- **Détection de nouveaux polluants dans les locaux scolaires et périscolaires** : la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible et notamment établissements accueillant des enfants. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2018, la commune, propriétaire des bâtiments scolaires et périscolaires, devra mesurer le taux de formaldéhyde, substance irritante pour le nez et les voies respiratoires, émise notamment par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien...

19h00 : arrivée de Madame **Séverine Vienot**

➤ Commission BOIS ET FORETS : rapporteur **Gérard DUPIN**

- **Refus de mise en vente de bois par l'ONF** : Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une vente de bois par adjudication organisée par l'ONF aura lieu le 06 septembre 2017 à Lure et que deux lots d'Arcey ont été intégrés à cette vente. Les lots en question sont le 14x111 et le 17x112 concernant les parcelles 20a, 21a, 40a et 6ie. M. Gérard Dupin, conseiller délégué aux Bois et Forêts propose de retirer ces lots de la vente du 06 septembre car le stock de bois destiné à l'affouage est largement suffisant. Cette vente concerne 132 arbres, majoritairement des hêtres.

Pour refuser la mise en vente des lots 14x111 et 17x112 lors de la vente par adjudication prévue le 06 septembre 2017 : délibération votée à l'unanimité des membres présents

➤ Commission ASSAINISSEMENT : rapporteur **Christophe DUPONT**

- **Prévisions d'épandage des boues PMA** : un courrier émanant de la société SEDE Environnement nous informe des prévisions d'épandage des boues de PMA sur le territoire communal. Ainsi, trois parcelles sont concernées sur Arcey pour un épandage prévu durant l'été 2017. Une carte matérialisant les parcelles qui recevront les boues est disponible en mairie.
- **Epandage des boues de la future STEP communale** : une réunion avec les agriculteurs locaux doit avoir lieu vendredi 28 juillet afin d'envisager la possibilité pour ces derniers d'épandre les futures boues qui seront produites par la STEP d'Arcey. En effet, lorsque la nouvelle STEP sera en service, 69 hectares de terrain (s'agissant d'une estimation) seront nécessaires pour l'épandage des boues produites par cette nouvelle STEP.
- **Réponse de VEOLIA pour l'entretien de la STEP** : lors du dernier conseil municipal, le Maire a informé les conseillers du mauvais entretien de la STEP par le délégataire VEOLIA et a exigé une intervention d'urgence par courrier en date du 28 juin. Ainsi, les premières opérations de désherbage et ratissage ont eu lieu sur la moitié de l'un des deux filtres les 30 juin et 05 juillet derniers, ce qui a permis de restaurer le fonctionnement correct de cette étape de traitement. Le courrier de réponse de VEOLIA précise également que l'intervention se poursuivra d'ici la fin de l'été de manière à libérer entièrement les deux filtres.
- **Point sur les inondations du 21 juillet** : à la suite du violent orage qui a touché la commune vendredi 21 juillet en fin d'après-midi, de nombreux administrés ont subi des inondations d'ampleurs plus ou moins importantes. Ce phénomène, qui a provoqué une montée en charge trop rapide des réseaux, est la conséquence de plusieurs éléments : des précipitations soudaines et intenses (45 L / m² en moins de 40 min !) ; l'orage est survenu après une longue période de sécheresse et par conséquent les sols secs ont été incapables d'absorber une telle quantité de pluie et le ruissellement très important a saturé les réseaux ; le réglage du déversoir d'orage en aval des réseaux. Les services de Véolia ont d'ores et déjà été contactés et une rencontre va avoir lieu pour envisager un réglage plus adéquat du déversoir pour atténuer le phénomène de surcharge des réseaux.
La Mairie n'a pas l'intention de rester inerte face à la situation et a décidé de mettre en place un recueil de témoignages des personnes sinistrées lors de ce phénomène météorologique. Ainsi, toutes les personnes qui ont été touchées par l'inondation sont invitées à prendre contact avec le secrétariat pour l'informer sur les dégâts subis. Cette étape importante permettra à la municipalité de cibler les secteurs du village dit « à risque » et ainsi prioriser ses interventions futures sur les réseaux dans le cadre du diagnostic général en cours. Chaque personne déclarée sera ultérieurement destinataire d'un courrier d'informations

- **Avenant VEOLIA** : comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune doit signer un avenant au contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement collectif. Le Maire doit être autorisé par le Conseil Municipal pour la signature de cet avenant. Une délibération est donc nécessaire.

Pour autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

IV. Nomination nouvelle perceptrice

- Mme Maryline FAURE a pris ses fonctions de comptable à la Trésorerie de l'Isle sur le Doubs depuis le lundi 03 juillet 2017 en remplacement de Mme Marie-José VIARD.
Afin d'éviter la rupture dans la chaîne du recouvrement, l'article R-1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 – art. 1 prévoit que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une autorisation permanente et générale de poursuites à Mme FAURE.

Pour accorder à Mme Faure, perceptrice à la trésorerie de L'Isle sur le Doubs, une autorisation permanente et générale de poursuites envers les redevables défaillants : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

- Ensuite, à chaque changement de comptable ou après chaque renouvellement de conseil municipal, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser les indemnités dues au nouveau trésorier pour services rendus à la collectivité. Il est prévu que par décision de l'assemblée délibérante, une indemnité de conseil "es qualité" peut être allouée au receveur des communes et établissements publics locaux pour chaque entité.

Pour allouer une indemnité de conseil « es qualité » à la nouvelle perceptrice : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

V. Dossier de préservation de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté reconduit et étend à l'intégralité de son nouveau territoire son appel à projet en faveur de la sauvegarde des variétés fruitières anciennes et celui en faveur de la restauration et de plantation des haies bocagères, d'arbres et de bosquets.

La Région soutiendra les acteurs locaux qui conçoivent un projet de plantation de « Vergers de sauvegarde » et apporte également un soutien à la restauration de vergers anciens. Le Maire prévient alors qu'un dossier sera élaboré pour les investissements à venir au verger pédagogique Frahier, qui entre totalement dans le cadre de la restauration de vergers anciens.

VI. Ouverture de la MSAP

La MASP d'Arcey a ouvert ses portes comme prévu le 12 juillet à 14h00. Les horaires ont légèrement été modifiés mais l'amplitude hebdomadaire d'ouverture reste inchangée, à savoir 24 heures. Dorénavant, la MSAP d'Arcey ouvre à 14h30 le mardi au lieu de 14h00 et ferme à 12h00 le samedi au lieu de 11h30.

L'inauguration avec l'ensemble des partenaires et de nombreux officiels dont notamment le Préfet du Doubs et le Sous-Préfet de Montbéliard est prévue le vendredi 29 septembre à 11h00.

VII. Informations

- **Remboursement Groupama** : 243,63 € ont été perçus suite à la détérioration des gouttières de l'école maternelle le 16 février 2016.
- **Courrier à Groupama** : suite au courrier adressé à Groupama par le Maire, la commune n'est plus désignée responsable dans l'accident impliquant le tracteur communal. L'affaire est classée sans suite, la partie adverse n'ayant de plus jamais renvoyé sa partie du constat.
- **Affaire Kuntz** : les époux Kuntz contestent un permis de construire délivré par le Maire à Monsieur Mariani et Madame Bibia. Les services de la Préfecture ont vérifié la procédure et n'ont émis aucune réserve. Le permis a été légalement accordé, accompagné d'une note sur des contraintes liées à la présence d'une canalisation d'assainissement présente sur le terrain objet du PC et qu'il faudra dévoyer sur une quinzaine de mètres. Néanmoins, les époux Kuntz ont fait intervenir un conseil juridique. Pour se défendre, le Maire a requis à son tour l'assistance d'un avocat spécialisé en urbanisme. Comme de coutume, les frais occasionnés par cette affaire sont pris en charge intégralement par l'assureur de la commune.
- **Allocation compensatrice** : 13 050 € ont été perçus en vertu des compensations versées en 2017 aux collectivités locales pour les exonérations relatives à la fiscalité locale décidées par l'Etat. Cette somme est déjà budgétisée.
- **Note de l'association FREDON** : une fiche de reconnaissance de *l'ophraella communa* a été envoyée en mairie car ce coléoptère est un marqueur biologique essentiel pour lutter contre l'ambrosie en Europe. Cette fiche est disponible en mairie. De plus, la note informe de l'existence d'une application smartphone permettant de géolocaliser et signaler des ambrosies. Après le Jura, le Doubs pourrait être fortement touché par la pousse sauvage de cette plante invasive et très allergène.
- **Restriction provisoire de l'usage de l'eau** : par arrêté préfectoral en date du 05 juillet 2017 portant restriction provisoire des usages de l'eau, le niveau alerte est déclenché sur l'ensemble du département et pour une durée de trois mois. L'arrêté préfectoral est affiché en mairie. Il est téléchargeable sur le site internet de la commune.
- **Remboursement des frais liés aux absences syndicales de Monsieur Lebègue, employé communal** : la commune a perçu la somme de 249,14 €
- **Avenir de la réserve parlementaire** : dans le cadre de la future loi de moralisation de la vie publique, il est question de supprimer la réserve parlementaire. Les sénateurs avaient introduit un article qui la remplaçait par un fonds de soutien à l'investissement dans les communes mais cet article a été supprimé par les députés. Ainsi, l'avenir de la réserve parlementaire reste encore flou malgré la gronde des sénateurs.
- **Fonds départemental de péréquation** : 33 463,48 € ont été perçus au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation.
- **Subvention d'équipement suite aux inondations de juin 2016** : suite aux inondations de juin 2016, la commune a élaboré dans l'urgence un dossier de subvention portant sur la réfection de la route des Baraques et la rue des Dahlias, fortement endommagées lors de ces intempéries. Ainsi, 9 365,70 € ont été octroyés à notre commune pour des travaux à conduire d'un montant de 41 481,50 € HT.
- **Remerciements de la Paroisse** : l'équipe d'animation pastorale remercie la mairie pour sa subvention de 100 €.

- **Points sur l’instruction des CNI :** un mail provenant de l’Association des Maires du Doubs (AMD25) fait un premier bilan du dispositif de déterritorialisation de l’instruction des cartes d’identité. De nombreux points noirs sont relevés portant notamment sur les délais, parfois très longs, pour l’obtention d’un rendez-vous dans une des mairies équipées d’un dispositif de recueil et sur le faible nombre de mairies équipées d’un tel dispositif (25 sur le département). Ainsi, l’AMD informe de l’approvisionnement de 250 dispositifs de recueil supplémentaires sur l’ensemble du territoire national et demande aux mairies volontaires de se faire connaître.

De nombreux élus demandent à ce que la mairie d’Arcey postule pour instruire à nouveau les cartes d’identité mais le Maire les avertit que le secrétariat risque de connaître un afflux non négligeable de personnes extérieures au village, ce qui aura un impact direct sur la qualité du service. De plus, le Maire précise que dans le secteur Nord Franche-Comté, huit mairies sont déjà équipées d’un dispositif de recueil dont de nombreuses très proches d’Arcey (L’Isle sur le Doubs, 3 stations à Montbéliard, Valentigney, Audincourt...). Enfin, le Maire rappelle que la commune s’est déjà positionnée pour accompagner les usagers qui rencontreraient des difficultés d’accès aux téléprocédures en installant au secrétariat un espace numérique. Ainsi, il est décidé de ne pas proposer la commune d’Arcey comme volontaire pour l’accueil d’un dispositif de recueil.

VIII. Questions diverses

- **Dispositif Carte Avantages Jeunes :** le Bureau Information Jeunesse de Montbéliard propose des cartes avantages jeunes à prix avantageux dans le cadre de la politique menée en directions des enfants et jeunes de la commune. Le Maire propose au Conseil Municipal d’acquérir quelques cartes pour les offrir aux enfants des nouveaux arrivants ou aux jeunes méritants par exemple.

Pour autoriser le Maire à commander 15 cartes « Avantages Jeunes » : *délibération votée par l’unanimité des membres présents.*

- **Délégué au Comité de pilotage du Contrat Local de Santé :** Le PÉTR du Doubs, en partenariat avec l’Agence Régionale de Santé, a commencé le travail de diagnostic préalable à l’élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire. Conformément à la délibération du comité syndical du PÉTR datée du 15 février 2017, les bourgs-centres d’Arcey, Baume-les-Dames, L’Isle sur le Doubs, Pays de Clerval, Rougemont, Roulans et Sancey sont invités à nommer un représentant pour siéger au Comité de Pilotage afin de définir les orientations stratégiques du contrat local de santé. Le Comité de Pilotage se réunira courant septembre pour la présentation officielle du diagnostic réalisé avec l’ARS et décidera des groupes d’appuis territoriaux en santé (GATS) à former pour construire le plan d’action du CLS. Le Maire propose de nommer Mme Catherine SEICHEPINE, professionnelle de santé, pour siéger au Comité de Pilotage.

Pour désigner Mme Catherine SEICHEPINE déléguée d’Arcey au Comité de Pilotage du CLS : *délibération votée par l’unanimité des membres présents.*

- **Demande de subvention des Restaurants du Cœur :** la commune a été sollicitée pour verser une subvention à l’antenne de L’Isle sur le Doubs de l’association des Restaurants du Cœur. Cette association a organisé une sortie au parc d’attraction FRAISPERTUIS le 26 juillet 2017 au profit des personnes accueillies dans sa structure. Cette année, 23 personnes ont pu bénéficier de ce voyage, dont certaines d’Arcey. Le Maire propose d’accorder une subvention de 100 € à cette association pour participer aux frais induits par l’organisation de ce voyage.

Pour autoriser le Maire à verser une subvention de 100 € à l’antenne de L’Isle sur le Doubs de l’association des Restaurants du Cœur : *délibération votée à l’unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Michaël HUGONIOT, secrétaire de séance.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2017

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 34.17 Refus vente de bois
- 35.17 Signature avenant n°3 pour DSP avec VEOLIA
- 36.17 Indemnité de conseil pour perceptrice
- 37.17 Subvention Restos du Cœurs